



# Bulletin Ucape Scolaires

- Editorial
- Colloque des formateurs - Mars 2021
- Les modalités de demandes de DEC
- DEC primaire
- DEC collègue
- DEC lycée

J U I N 2 0 2 0  
N ° 6 1

## EDITORIAL

L'épidémie de Coronavirus - qui a d'abord frappé la Chine dont la culture inspire bon nombre de nos contemporains - s'est ensuite abattue sur l'Europe avec pour premier impact l'Italie berceau de notre civilisation. En l'espace de quelques semaines, le confinement des populations s'est imposé partout dans le monde comme la seule réponse possible à la propagation du virus avec pour conséquences une fermeture des écoles et une mise en sommeil de toutes les activités considérées comme non essentielles. Passé le temps de la sidération, nos Etablissements ont déployé des ressources et des énergies nouvelles pour maintenir malgré l'isolement et malgré la distance ce qui fait la force et la grandeur d'une œuvre éducative. Nous voudrions chaleureusement remercier les équipes enseignantes qui se sont mobilisées pour préserver coûte que coûte l'accès au savoir et à la culture. Nous voudrions aussi rassurer celles et ceux qui s'inquièteraient des conséquences de cette situation ô combien inédite sur la validation de nos Diplômes et notamment de l'UCC relative au séjour transnational. Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir nous signaler les difficultés rencontrées à ce sujet de sorte que nous puissions adopter la position la plus adaptée à chacune des situations. Conscients par ailleurs que beaucoup d'incertitudes pèsent encore sur le premier trimestre de la prochaine année scolaire, nous avons décidé de reporter notre Colloque des Formateurs - initialement programmé les jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 octobre - aux jeudi 19, vendredi 20 et éventuellement samedi 21 mars matin - Nous sommes par ailleurs très heureux de vous annoncer que notre Conseil d'Administration a validé le projet de DEC Primaire. Que soient à cette occasion particulièrement salué le travail réalisé par les membres du groupe de réflexion qui se sont consacrés à ce dossier lors du Colloque de Ayr.

Dans l'attente de vous retrouver nombreuses et nombreux en mars prochain à Paris, je forme le souhait que le Temps des vacances d'été vous comble de bienfaits.

Dominique Bernard

## Colloque des formateurs

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATES

Traditionnellement, le Colloque des formateurs a lieu chaque année en octobre. Cette année, pour les raisons sanitaires que vous connaissez, nous avons décidé de reporter le Colloque au printemps 2021.

**Il se déroulera à Paris, au FIAP, les 19 et 20 mars 2021**  
(CA- aura lieu le 18 au soir)

**Le thème du colloque : Education au développement durable, un défi majeur pour les jeunes.**



### Prochain CA

Il se déroulera à Torhout en Belgique, les 9 et 10 octobre 2020.

## **Les Diplômes Européens de Compétence**

### **Les demandes de DEC—2020**

**1/ Pour toute question relative à la validation des DEC (plus particulièrement concernant l'UCC Séjour transnational), et dans le contexte sanitaire exceptionnel que nous connaissons, merci de contacter Gaïdick Gortina :  
ucapeinfos@gmail.com**

**2/ Merci de prendre connaissance des changements de modalités de demande de DEC (page suivante).**

### **DEC primaire**

**Une séance d'informations en visio est prévue le samedi 12 septembre de 10H à 12H pour les écoles intéressées par le DEC primaire.**

**Si tel est votre cas, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de Gaïdick Gortina et à nous faire parvenir vos questions pour le vendredi 4 septembre au plus tard :  
ucapeinfos@gmail.com**

**Un lien vous sera envoyé la veille de la séance afin que vous puissiez y participer.**

**Les modalités du DEC primaire sont indiqués en page 5.**

# DEMANDES DE DEC-juin 2020

1/ Régler vos diplômes au trésorier, Philippe REVELLO : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net)

Faire préciser, par vos services de comptabilités, le nom de votre établissement pour le virement bancaire. Adresse postale :

Lycée St Vincent  
30 rue de Meaux -BP 20088  
60304 Senlis Cedex

2/ Envoyez, deux mois avant la remise des diplômes, les documents suivants à Gaidick GORTINA par mail uniquement : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com).

Complétez IMPERATIVEMENT :

1/ la copie du virement bancaire justifiant le règlement des diplômes

## Fiche : DEMANDE DE DEC

Lycée : \_\_\_\_\_

Collège : \_\_\_\_\_

Adresse précise : \_\_\_\_\_

Nom du Chef d'établissement : \_\_\_\_\_

Nombre de DEC demandés : .....

Date de remise des DEC : .....

Vous confirmez que la cotisation de l'adhésion à l'association (année 20120 a bien été réglée au trésorier :  
oui

2/ **un tableau Excell** en respectant les consignes suivantes :

- Ne mettre impérativement qu'une ligne par élève.
- Saisir en majuscules les noms des élèves et en minuscules les prénoms
- Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne
- La date de naissance doit être au format JJ/MM/AAAA
- Saisir le titre du dossier culturel et de la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin
- Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau

**Attention :** Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.

Pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

**Les demandes de DEC à rééditer, suite à de mauvaises informations données par les établissements, sont dorénavant à régler une seconde fois.**

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	UN Séjour à l'étranger (lieu, dates)	Langue(s) validée(s)	Connaissance de l'Europe (titre du dossier)	Mention
-----	--------	------	-------------------	--------------------------------------	----------------------	---	---------

**Veillez noter que :**

- Un délai de deux mois est nécessaire pour réaliser et vous adresser les DEC.
- Merci de m'envoyer un mail pour confirmer la réception de vos DEC :

[ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)

Gaidick Gortina

# Diplôme Européen de Compétence-Niveau Primaire

## Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

**Le D.E.C. se compose de trois U.C.C.**

### 1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL.

**Un séjour d'un ou deux jours minimum** dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

**Le séjour peut être remplacé par des échanges écrits ou numériques, exemples: etwinning ou Skype.....**

Les échanges doivent représenter un total de 12 heures de communication avec les partenaires.

A privilégier un séjour de un à deux jours minimum.

Lors de la demande du DEC mentionner s'il s'agit :

- d'un échange écrit ou numérique,
- -d'un voyage réalisé dans le cadre familial,
- -d'un séjour à l'initiative de l'établissement.

### 2. UCC- LANGUE(S).

S'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre. Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves en fin de parcours primaire. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

France: les élèves qui valideront le Cambridge Starters A1 seront dispensés de l'épreuve de langues.

Autres pays européens: les élèves devront avoir atteint le niveau fixé par le cadre de référence du pays concerné.

Modalités : Saynètes, savoir se présenter, conversation en binôme...

### 3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE.

Selon les pays, les programmes d'histoire, de géographie ou d'enseignement moral et civique se prêtent à des évaluations sur les deux dernières années du parcours primaire..

Un travail de recherche, guidé par l'enseignant peut être proposé : l'élève validera son étude sous la forme d'un exposé en classe, d'un dossier de presse en lien avec l'actualité ou d'un dossier culturel en lien avec l'Europe.

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves peuvent réaliser un dossier en binôme.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités du DEC restent souples et pourront être adaptées selon le système éducatif du pays concerné.

## Diplôme Européen de Compétence (DEC) Niveau Collège

Le DEC se compose de 3 Unités de Compétence capitalisables (UCC) :

- **UCC – SEJOUR TRANSNATIONAL**

Un séjour d'un minimum de 5 jours dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication.

Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays.

Ce séjour fera l'objet d'une production écrite ou orale dont la forme sera laissée à l'appréciation de l'établissement.

Au plus tard le 30 juin, chaque établissement pourra sélectionner un dossier, en précisant l'âge de l'élève, à adresser sous format électronique à [direction@stdo-60.fr](mailto:direction@stdo-60.fr).

Le CA de l'UCAPE remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs suivant.

- **UCC- LANGUE(S)**

L'élève doit être capable de comprendre et de se faire comprendre, selon le niveau de scolarité atteint.

Une évaluation orale – individuelle ou en binôme – sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette évaluation vérifie les capacités d'expression et de compréhension dans la ou les langues présentées.

L'épreuve doit être accessible aux élèves qui obtiennent régulièrement des notes supérieures à la moyenne. C'est l'établissement d'origine de l'élève qui valide l'UCC – Langue(s) au vu des résultats de l'épreuve orale organisée pour la circonstance et à condition que le niveau A2 ou l'équivalent soit atteint.

Le DEC mentionnera les langues validées si l'élève en présente plusieurs.

Nota Bene : Les élèves ayant validé une certification (Cambridge, Cervantes, Goethe, Perugia, Siena) sont dispensés de cette épreuve.

- **UCC – CONNAISSANCE DE L'EUROPE**

Si l'établissement ne peut proposer qu'un seul thème (institutions européennes, histoire, géographie), ce sont les Institutions qui seront traitées pour faire connaître l'organisation de l'Union européenne. Il est possible d'en proposer plusieurs aux élèves (dans le cadre des EPI pour les établissements français par exemple).

Deux formules sont possibles, selon les moyens humains disponibles dans l'établissement :

- ou bien un cours spécifique est donné aux élèves. La validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle organisés par le responsable de cette formation.

- ou bien un travail de recherche guidé par un professeur. Une journée de travail sur un lieu caractéristique de la construction européenne pourra servir de base à un rapport en français.

L'élève validera son étude par la remise d'un travail au professeur responsable de cette formation (document classique, exposition, cassette audiovisuelle, création de jeux ou de documents destinés à aider les plus jeunes à découvrir l'Europe).

Il importe de s'assurer qu'il ne s'agisse pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte.

Le DEC reste accessible à l'élève moyen. Les modalités restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

# Diplôme Européen de Compétence Niveau Lycée

## Un diplôme de formation européenne et à dimension européenne

Le DEC est accessible à tous les élèves volontaires. Les modalités du DEC restent très souples et pourront être adaptées pour mieux intégrer le système éducatif des pays des établissements membres.

### Le D.E.C. se compose de trois U.C.C. (Unité de compétence capitalisable)

#### 1. UCC- SEJOUR TRANSNATIONAL

C'est un séjour d'une semaine minimum (7 jours, temps de transport compris) dans un pays où la langue étudiée est parlée ou est une langue de communication habituellement utilisée. Un séjour individuel ou en groupe restreint est souhaitable. Le contact avec l'habitant est essentiel afin que le jeune puisse perfectionner sa maîtrise de la langue et mieux connaître la culture et la vie quotidienne du pays. On privilégiera donc l'échange linguistique en immersion. Lorsqu'il y a échange, l'élève doit passer 5 jours minimum dans le pays étranger et recevoir en réciprocité un correspondant pendant au minimum 5 jours.

Un séjour individuel organisé par la famille doit être validé auprès de l'établissement scolaire d'inscription de l'élève par un titre de transport, une attestation de la famille d'accueil, une facture d'hébergement...

L'élève présentera une production (artistique, PowerPoint, vidéo, revue de presse pendant le voyage, nouvelle, etc.) en lien avec son séjour. Les corrections seront faites par les professeurs qui auront encadré le séjour.

Un dossier de voyage virtuel ne sera pas accepté.

Les établissements sont libres d'organiser un oral pour valider ou valoriser le séjour dans la langue de son choix sur la production réalisée par l'élève.

Il est possible d'organiser un oral commun valable à la fois pour la validation du séjour et du niveau linguistique (*voir ci-dessous l'UCC langue*). Cet oral sera alors plus conséquent (une quinzaine de minutes minimum).

Fin juin, chaque établissement pourra envoyer une production sous format électronique au CA de l'UCAPE qui remettra un prix à l'élève ayant déposé le meilleur travail de l'année. Le résultat sera annoncé au colloque des formateurs à l'automne suivant.

***Nota bene*** : Pour la demande de DEC ne transmettre aucun autre document qu'un tableau Excel comprenant :

*une ligne par élève*

*saisir le nom de l'élève en majuscules et le prénom en minuscules*

*saisir la date de naissance au format JJ/MM/AAAA*

*Ne mentionner que les dates du voyage correspondant au dossier réalisé par l'élève*

*Si deux langues sont validées, les mettre dans la même colonne*

*Saisir le titre du dossier culturel et la mention en toutes lettres et avec les majuscules si besoin*

- *Les notes des élèves ne sont pas portées sur les diplômes, il est donc inutile de les inclure dans le tableau*

***Les tableaux scannés, sous format PDF ou non conformes aux consignes ne seront pas acceptés et vous seront renvoyés.***

Attention : pour que les diplômes soient édités, il faut être à jour de vos cotisations. Merci de le vérifier auprès de votre comptabilité avant d'en faire la demande.

## 2. UCC- LANGUE(S)

Il s'agit de s'assurer que l'élève est capable de comprendre et de se faire comprendre.

Une évaluation orale sanctionne la compétence linguistique des élèves. Cette UCC peut être validée dans plusieurs langues.

Dans les pays européens, les élèves devront avoir atteint un niveau B1-B2. Les professeurs pourront intégrer cette évaluation : pour la France, dans le cadre des épreuves orales de langue de terminale pour le baccalauréat, sous forme d'oral blanc, ou, pour tous les pays, dans le cadre des examens européens (*First Certificate, TOEIC, Cervantès, Goethe ou DELF*) ou encore en classe de première lors d'un oral de fin d'année.

Pour que les élèves puissent atteindre un niveau B1-B2, il est vivement conseillé aux établissements de mettre en place des cours supplémentaires de langue dès la première année du lycée jusqu'à la passation de l'épreuve (1 à 2 heures par semaine).

Temps conseillé de l'oral d'évaluation du niveau de langue : 10-15 minutes.

## 3. UCC- CONNAISSANCE DE L'EUROPE

Modalités : au moins pendant les deux premières années du lycée, les établissements mettront en place des cours sur les institutions et la culture européennes, les enjeux de l'Europe et les défis à relever (histoire, géographie, économie, art, identité, etc.).

Selon les moyens humains disponibles dans l'établissement, deux formules sont possibles :

Un cours spécifique est donné aux élèves. Dans ce cas, la validation se fera sous forme d'une épreuve ou d'un contrôle écrit ou oral organisés par le responsable de cette formation.

Un travail de recherche, guidé par un professeur, peut être proposé. Dans cet autre cas, l'élève validera cette UCC sous forme d'un exposé en classe, un dossier de presse en lien avec l'actualité ou une production culturelle (artistique, PowerPoint, vidéo, etc.) en lien avec l'Europe. Il importe de s'assurer qu'il ne s'agira pas d'une compilation mais d'une recherche structurée dont l'élève est capable de rendre compte dans le cadre d'un oral. Les élèves ont la possibilité de travailler à deux.  
*En France, dans les filières L et ES, les recherches réalisées en TPE sur un thème portant sur l'Europe peuvent être exploitées pour valider cette UCC.*

---

## Conditions diverses d'attribution et de demande du DEC

Chaque établissement définit ses propres critères quant à l'attribution des mentions (Passable, Assez Bien, Bien, Très Bien) au regard du type d'évaluation pratiqué : lettres, notes, appréciations...

Les demandes de DEC devront parvenir à l'UCAPE (Gaïdick Gortina) sous la seule forme du tableau Excel (voir plus haut) ce deux mois avant la date de remise programmée par l'établissement demandeur.

Si un établissement désire savoir si l'organisation de son parcours DEC respecte bien les attentes de l'UCAPE, et sans que ceci ne relève d'une quelconque obligation d'obtenir l'accord de l'UCAPE, il peut envoyer un descriptif succinct au CA qui formulera alors un avis.

Sur le site Internet de l'UCAPE et avec leur accord, des documents créés par les établissements adhérents seront mis en ligne à titre d'exemples.

## **RAPPEL DES COORDONNEES BANCAIRES DE L'UCAPE**

**Pour régler les DEC, vos adhésions et les inscriptions aux Colloques.**

**Merci de vérifier auprès de votre comptabilité que les virements sont bien effectués sur compte bancaire de l'UCAPE suivant et d'indiquer le motif de votre virement.**

Nos références bancaires : CIC, 18 à 20 place de la Halle - BP49 - 60303  
SENLIS CEDEX

CODE IBAN (Etranger) : FR76-3002-7172-6900-0201-1700-168

CODE RIB : (France) : 30027-17269-00020117001-68

CODE BIC : CMCIFRPP

[www.ucape.eu](http://www.ucape.eu)

**Président : Dominique BERNARD - email : [direction@stdo-60.fr](mailto:direction@stdo-60.fr)**

**Responsable des Colloques des formateurs, Secrétaire générale et Présente à Strasbourg : Eliane ROBIOLLE - email : [eliane.robiole@gmail.com](mailto:eliane.robiole@gmail.com)**

**Trésorier (DEC, adhésions, ...) : Philippe REVELLO  
email : [philippe.revello@lyceestvincent.net](mailto:philippe.revello@lyceestvincent.net)**

**Secrétaire administrative, Responsable des DEC et du BUS : Gaïdick GORTINA  
email : [ucapeinfos@gmail.com](mailto:ucapeinfos@gmail.com)**

**Responsable des Mini-colloques, Présente à Strasbourg, : Susan COONTZ  
email : [scoontz@wellingtonschool.org](mailto:scoontz@wellingtonschool.org)**